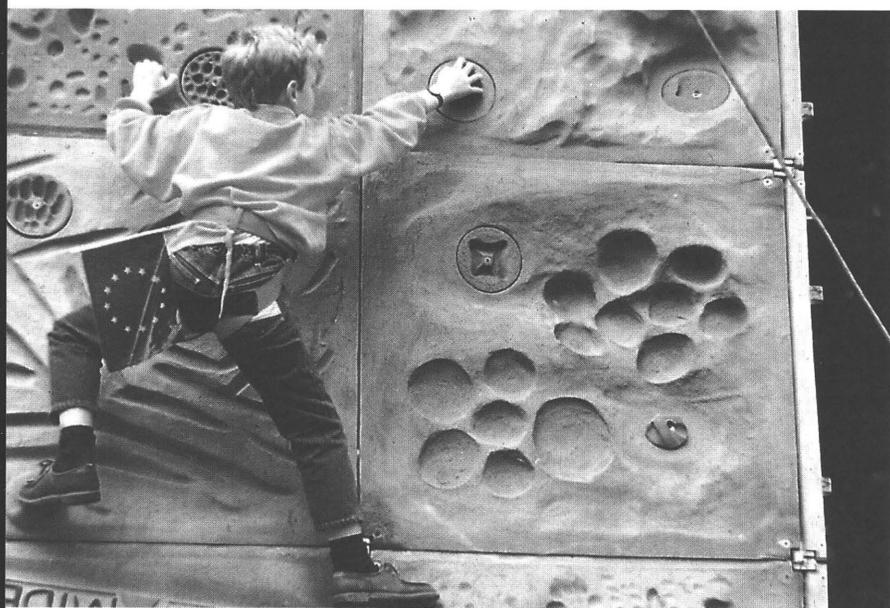


APRES EDIMBOURG, l'Europe reprend son envol



Après plus de six mois de flottement et d'inquiétudes provoqués par le "non" danois à l'Union européenne, le Conseil européen d'Edimbourg (11-12 décembre 1992) a enclenché une nouvelle dynamique et proposé des perspectives pour la poursuite, dans les six années à venir, de la construction européenne.

Avant-propos

On devrait tous se sentir plus Européens depuis le 1er janvier 1993.

Le marché intérieur n'a pas apporté de changements fondamentaux dans notre vie de tous les jours. Le marché intérieur ne s'est pas réalisé au 1er janvier 1993, c'est le fruit d'un long travail commencé il y a quelques années. Le travail n'est pas tout à fait achevé, mais le bout du tunnel n'est pas loin (p. 12-13).

Les nouvelles perspectives proposées par le Traité de Maastricht sont toujours bloquées. Lors du Conseil européen d'Edimbourg, les Danois se sont vu offrir une chance d'organiser un nouveau référendum sur le Traité de Maastricht. Le gouvernement danois a en effet obtenu gain de cause à Edimbourg. En fonction du résultat du nouveau référendum danois, les Britanniques prendront position sur le Traité de Maastricht.

Entre temps, la nouvelle Commission a pris ses fonctions. Monsieur Jacques Delors reste le Président de la Commission. Il occupe cette fonction depuis 1985. Le membre belge de la Commission reste Monsieur Karel Van Miert qui s'est vu attribuer des compétences importantes, à savoir la concurrence et les affaires administratives, y compris la politique immobilière.

Vous trouverez également un article sur l'aide d'urgence accordée par la Commission européenne (p. 14) et un article sur Robert Schuman, un des pères de l'Europe (p. 6). Dans les prochains numéros d'EURinfo, nous citerons certaines de ses pensées.

Enfin, n'oubliez pas de renvoyer le carton-réponse que vous avez reçu, si vous désirez toujours recevoir EURinfo. □

A peu près un an jour pour jour après l'accord de Maastricht sur le traité d'Union européenne, l'avenir de l'Europe a repris son envol lors du Conseil européen d'Edimbourg. Ainsi, des problèmes immédiats ont été résolus.

Le Danemark a obtenu le droit de ne pas participer à la création d'une monnaie unique, ni à la politique de défense de l'Union. Les Danois seront consultés sur cette formule par référendum tout en conservant la possibilité d'adopter plus tard ces deux politiques européennes. Si le "oui" l'emporte au Danemark, le Traité de Maastricht pourra entrer en vigueur au cours de cette année 1993. Dix pays l'ont déjà ratifié – c'est-à-dire approuvé définitivement – et le Royaume-Uni doit le faire prochainement. Cet Etat membre, qui avait déjà obtenu un statut spécial à Maastricht, pourra décider quand il le voudra d'adopter la monnaie unique européenne.

Relance

Pour combattre la crise économique, les Douze ont décidé de mobiliser plus de 30 milliards d'ECU sur quelques années (1 ECU = 40 BEF).

"Un nouvel état d'esprit": tels sont les termes utilisés par Jacques Delors pour qualifier l'initiative européenne de croissance adoptée à Edimbourg. Il s'agit d'un plan destiné ►►



J.F. van den Broeck,
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission des
Communautés européennes.

PRIX DU PROGRAMME HELIOS

Au sein du programme HELIOS (Handicapped people in the European Community Living Independently in an Open Society), la Commission européenne organise des concours annuels visant à attribuer des prix aux meilleures réalisations permettant d'améliorer la vie autonome des personnes handicapées. Deux prix ont été accordés à des institutions belges.

En matière de mobilité et de transport, la Croix-Rouge de Belgique (CEPIATH) a reçu un prix pour son projet "Tourisme en faveur des personnes handicapées".

Quant à l'association "Tehuizen voor Nazorg VZW" d'Hasselt, elle a été récompensée en matière de logement pour sa gestion d'une ferme dans un petit village (Koninksem) situé près de Tongres, dans la province de Limbourg.

Six adultes vivent dans une ferme: quatre hommes et deux femmes, tous sont handicapés mentaux. Ils élèvent des porcs et du bétail.

►► à relancer l'économie européenne et à rétablir un climat de confiance pour une Europe privée de perspectives de reprise économique immédiate. Sur deux ans, un Fonds de cohésion à double volet doit être mis en place à l'échelle de la Communauté:

- création par la Banque européenne d'investissements (BEI) d'un mécanisme de près de 200 milliards de BEF destiné à financer de grands projets d'infrastructures, type TGV ou réseaux de télécommunications transeuropéens;

- ouverture d'un Fonds européen d'investissements (FEI) doté d'un capital de 80 milliards de BEF pour garantir des investissements de 40 milliards de BEF. Avec un effet de levier, les Douze estiment que le Fonds pourra soutenir des projets allant jusqu'à 800 milliards de BEF.

Les principaux bénéficiaires des nouvelles dispositions budgétaires seront les quatre pays les moins prospères de la CE à savoir l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Ces mesures restent subordonnées à la mise en oeuvre de programmes de convergence économique, l'objectif de l'initiative étant également de leur permettre d'accéder à la troisième phase de l'Union économique et monétaire: la monnaie unique.

Financement

Portant sur une période de sept ans (1993-1999), les Douze se sont mis d'accord sur le financement de la Communauté. Ainsi le budget communautaire recevra en 1999 jusqu'à 1,27% du produit intérieur brut

(PIB) de l'Europe des Douze – c'est-à-dire du total des richesses produites – au lieu de 1,23% en 1993. Les ressources budgétaires de la Communauté passeront ainsi de 65,9 milliards d'ECU en 1993 à 80 milliards à la fin du siècle.

Elargissement

Les négociations avec l'Autriche, la Suède et la Finlande, pays candidats à l'adhésion à la Communauté européenne, commenceront dès le début de cette année 1993. Les discussions avec un quatrième candidat, la Norvège, débiteront un peu plus tard, dès que la Commission aura rendu son avis sur cette candidature.

Sièges des institutions

Autre importante décision, notamment pour la Belgique, les sièges provisoires des institutions européennes existantes sont définitivement confirmés. Bruxelles s'est vu confirmer comme siège de la Commission, du Conseil des Ministres et du Comité économique et social. Strasbourg restera le siège du Parlement européen pour douze sessions par an, ainsi que la session budgétaire. Les sessions additionnelles pourront se tenir à Bruxelles. En outre, Bruxelles reçoit une confirmation pour le siège du Comité des Régions prévu dans le traité de Maastricht. Le premier ministre belge Jean-Luc Dehaene, s'est déclaré satisfait, ajoutant que "le temps ne jouait plus en faveur de Bruxelles et que c'était une illusion de croire que l'on pourrait ramener le Parlement de Strasbourg vers Bruxelles".

Pour l'octroi des sièges des nouvelles institutions, les pays qui n'en n'ont pas actuellement auront la priorité.

Parlement européen

Autre dossier délicat qui a été tranché à Edimbourg: le nombre de députés européens. L'Allemagne a obtenu 18 sièges de députés européens supplémentaires (81 à 99) pour tenir compte des nouveaux Länder de l'Est. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie en auront six de plus (81 à 87), les Pays-Bas six aussi (25 à 31), l'Espagne quatre (60 à 64), le Portugal, la Grèce et la Belgique un de plus (24 à 25) tandis que le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg s'en tiennent à leurs sièges actuels, respectivement 16, 15 et 6. En Belgique, suite aux accords politiques internes, la répartition linguistique a été modifiée. Les parlementaires européens belges seront répartis comme suit: 14 néerlandophones, 10 francophones et un germanophone. □





La nouvelle Commission européenne

Pivot des institutions européennes, la nouvelle Commission est installée depuis le 6 janvier dernier. Présidé pour la troisième fois par Jacques Delors, ce collège de 17 commissaires se partage des responsabilités dans 53 matières différentes. Sept nouveaux commissaires entrent dans la Commission Delors III: M. Raniero Vanni d'Archirafi (Italie), M. João de Deus Pinheiro (Portugal), M. René Steichen (Luxembourg), M. Antonio Ruberti (Italie), M. Hans van den Broek (Pays-Bas), M. Ioannis Paleokrassas (Grèce), M. Pádraig Flynn (Irlande).

Etape décisive dans la construction européenne, le traité de Maastricht renforce une construction européenne commencée en 1957 et qui se poursuivra par l'Union économique et monétaire. Ce traité s'inscrit dans la suite logique de la volonté des "pères fondateurs" d'intégrer les économies des pays européens dans un "Grand Marché". Mais Maastricht implique aussi d'autres dimensions comme la souveraineté nationale, la citoyenneté européenne ou la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Dans cet esprit, le traité de Maastricht a apporté des modifications institutionnelles. Pour la Commission européenne, elles sont importantes: son président et ses commissaires, après avoir été désignés par les gouvernements des Etats membres, devront, avant leur nomination définitive, se soumettre à un vote d'approbation par le Parlement européen.

(Voir plus de détails dans notre fiche d'information en page 15-16 de ce numéro d'EURinfo).

Sept erreurs

On dit que *"la Commission européenne est une bureaucratie incontrôlée et irresponsable, qu'elle est une administration pléthorique, que ses fonctionnaires font augmenter le prix de l'immobilier à Bruxelles, qu'ils ne paient pas d'impôts, que la Commission dépense sans compter, qu'elle est prise d'une frénésie de réglementation et qu'elle s'occupe de trop de choses"*: des erreurs à ne plus commettre sur la Commission européenne.

C'est pourquoi, au moment où la nouvelle Commission européenne s'installe, il nous a paru intéressant et nécessaire d'encarter dans ce numéro un dépliant proposant des réponses précises et argumentées à ces erreurs répandues sur la Commission. □

CREATION D'EUROTOWN

Quelques villes moyennes de la Communauté ont signé la charte fondatrice d'"Eurotown", réseau de 25 villes partageant des informations et des compétences en matière de régénération des centres-villes. De fait, si les villes de la Communauté évoluent de façon plus équilibrée qu'auparavant, on constate une tendance extrêmement inquiétante: le renforcement de l'exclusion et de la marginalisation sociale.

La mise en commun d'informations est une réponse à diverses préoccupations des responsables politiques.

En Belgique, la ville de Mons a été choisie pour participer à ce réseau.

AIDES PUBLIQUES A BRUXELLES

La Commission européenne a approuvé le projet d'ordonnance qui concerne les aides publiques que l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale sera habilité à verser aux entreprises situées sur son territoire.

Les membres de la Commission européenne



Jacques Delors (F)

Né à Paris, le 20 juillet 1925

- 1976-79 Député (Parti Socialiste)
- 1979-81 Membre du Parlement européen
- 1981 Ministre des affaires économiques et des finances
- 1983 Ministre des affaires économiques, des finances et du budget
- 1985 Président de la Commission

Portefeuilles

Présidence - Secrétariat général - Cellule de prospective - Inspection générale des services - Affaires monétaires - Service du porte-parole - Service commun "interprétation-conférences" - Bureau de sécurité.



Martin Bangemann (D)

Né à Wanzleben, le 15 novembre 1934

- 1974-78 Président FDP Baden-Württemberg
- 1972-80 Membre du Bundestag
- 1973-84 Membre du Parlement européen
- 1985-88 Président national du FDP
- 1984-88 Ministre des affaires économiques
- 1989 Vice-président de la Commission
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Affaires industrielles - Technologie de l'information et des télécommunications



Sir Leon Brittan (GB)

Né à Londres, le 25 septembre 1939

- 1974-79 Membre de la Chambre des Communes (Parti conservateur)
- 1979-81 Secrétaire d'Etat aux affaires intérieures
- 1981-83 Ministre des finances
- 1983-85 Ministre des affaires intérieures
- 1985-86 Ministre du commerce et de l'industrie
- 1989-92 Vice-président de la Commission
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Affaires économiques extérieures
Politique commerciale



Hennig Christophersen (DK)

Né à Copenhague, le 8 novembre 1939

- 1971-84 Membre du Folketing - Parlement (Parti Libéral) Président du Parti Libéral (1978)
- 1978-79 Ministre des affaires étrangères
- 1982-84 Ministre des finances et Vice-premier ministre
- 1985-92 Vice-président de la Commission
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Affaires économiques et financières - Affaires monétaires (en accord avec M. le Président Delors) - Crédit et investissements - Office statistique.



Padraig Flynn (Irl)

Né à Castelbar en mai 1939

- 1967-87 Membre du Mayo Country Council
- 1973-80 Membre du conseil régional de développement
- 1977 Elu du Dail Eircann (parlement irlandais)
- 1980-81 Ministre d'Etat au département transport et énergie
- 1982 Ministre du Gaeltacht (langue irlandaise) Ministre du commerce et tourisme
- 1987-91 Ministre de l'environnement
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Affaires sociales et emploi - Relations avec le Comité Economique et Social - Questions liées à l'immigration et aux affaires intérieures et judiciaires



Manuel Marin (E)

Né à Ciudad Real, le 21 octobre 1949

- 1982-85 Secrétaire d'Etat aux relations avec les Communautés européennes
- 1985-92 Vice-président de la Commission
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Coopération et développement - Office européen d'aide humanitaire d'urgence



Juan Abel Matutes (E)

Né à Ibiza, le 31 décembre 1941

- 1977-82 Sénateur d'Ibiza et Formentera
- 1982 Membre du Parlement (Allianza Popular)
- 1983-85 Vice-président de l'Allianza Popular
- 1986 Membre de la Commission

Portefeuilles

Energie et Agence d'approvisionnement de l'EURATOM - Transports



Bruce Millan (GB)

Né à Dundee, le 5 octobre 1927

- 1959-64 Membre de la Chambre des Communes (Labour Party)
- 1964-70 Vice-secrétaire d'Etat à la défense
- 1966-70 Secrétaire d'Etat du "Scottish Office" du gouvernement britannique chargé de la santé publique et de l'enseignement
- 1970-74 Membre de la Chambre des Communes
- 1974-76 Secrétaire d'Etat du "Scottish Office" chargé de l'industrie et du développement économique
- 1976-79 Ministre pour l'Ecosse
- 1979-88 Membre de la Chambre des Communes
- 1989 Membre de la Commission

Portefeuilles

Politique régionales - Relations avec le Comité des Régions



Ioannis Paleokrassas (GR)
Né à Athènes, le 27 mars 1934

- 1977-80 Vice-secrétaire d'Etat du ministère de la coordination
- 1978-90 Membre du Parlement
- 1988-81 Ministre de la coordination
- 1990-92 Ministre des finances
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Environnement, sécurité nucléaire et protection civile - Politique de la pêche



João de Deus Pinheiro (P)
Né à Lisbonne, le 11 juillet 1945

- 1982 Secrétaire d'Etat à l'enseignement et administration de l'enseignement
- 1985 Ministre de l'éducation
- 1987 Ministre des affaires étrangères
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Relations avec le Parlement européen - Relations avec les Etats membres en matière de transparence, de communication et d'information - Culture et audiovisuel - Office des Publications



Antonio Ruberti (I)
Né à Aversa, le 24 janvier 1927

- 1988-92 Ministre de la recherche scientifique et université
- 1992-93 Membre du Parlement (Parti Socialiste)
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Science, recherche et développement - Centre commun de recherche - Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse



Peter Schmidhuber (D)
Né à Munich, le 15 décembre 1931

- 1965-78 Membre du Bundestag (démocrates chrétiens)
- 1978-87 Ministre d'Etat de Bavière pour les affaires fédérales
- 1987 Membre de la Commission

Portefeuilles

Budgets - Contrôle financier - Antifraude - Fonds de Cohésion: coordination et gestion



Christiane Scrivener (F)
Née à Mulhouse, le 1er septembre 1925

- 1976-78 Ministre de la consommation
- 1978-88 Membre du Parlement européen (UDF)
- 1989 Membre de la Commission

Portefeuilles

Douane et fiscalité indirecte - Fiscalité directe - Politique des consommateurs



René Steichen (L)
Né à Luxembourg, le 27 novembre 1942

- 1974-84 Maire de Diekirch
- 1979 Membre du Parlement (Parti Chrétien Social)
- 1984-89 Secrétaire d'Etat à l'agriculture et la viticulture
- 1989 Ministre de l'agriculture, viticulture et développement rural
Ministre délégué aux affaires culturelles et à la recherche scientifique
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Agriculture et développement rural

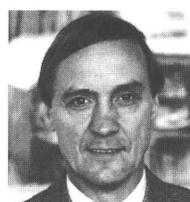


Hans van den Broek (NI)
Né à Paris, le 11 décembre 1936

- 1976-81 Membre de la Seconde Chambre des Staten Generaal
- 1981-82 Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
- 1982-92 Ministre des affaires étrangères
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Relations politiques extérieures - Politique extérieure et de sécurité commune (PESC) - Négociations d'élargissement



Karel Van Miert (B)
Né à Turnhout, le 17 janvier 1942

- 1978-88 Président du Socialistische Partij
- 1978-85 Membre du Parlement européen
- 1985-88 Membre de la Chambre des Représentants
- 1989 Membre de la Commission

Portefeuilles

Politique de la concurrence - Politique du personnel et de l'administration, traduction et informatique

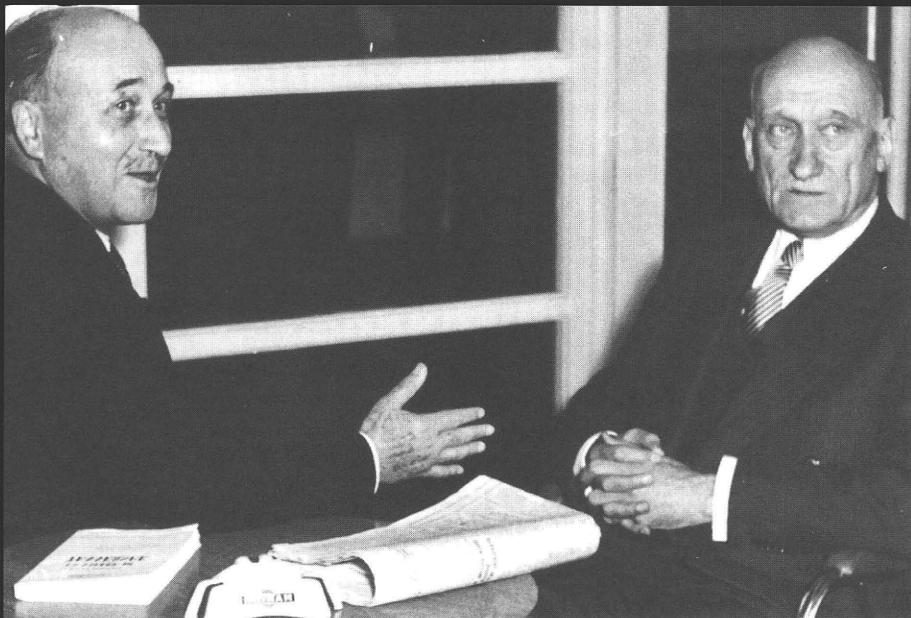


Raniero Vanni d'Archirafi (I)
Né à Genève, le 7 juin 1931

- 1961-66 Membre de la Représentation Permanente de l'Italie auprès des Communautés européennes
- 1969-73 Premier conseiller d'Ambassade
- 1980 Chef de Cabinet du ministre des affaires étrangères
- 1983 Ambassadeur
- 1984-87 Ambassadeur d'Italie à Madrid
- 1987-89 Ambassadeur d'Italie à Bonn
- 1989-91 Directeur général des affaires économiques
- 1991 Directeur général des affaires politiques
- 1993 Membre de la Commission

Portefeuilles

Questions institutionnelles - Marché intérieur - Services financiers - Politique d'entreprise: petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat



Jean Monnet (à gauche)

et Robert Schuman

ROBERT SCHUMAN et la persévérance

Sorte de mythe pour les uns, et de non-événement pour les autres, "1993" sera abondamment traité et analysé dans les colonnes voisines; mon propos étant plutôt d'illustrer cette pertinente remarque d'Abraham Lincoln, ancien Président des USA, qui disait "Pour savoir ce qu'il faut faire, il faut savoir d'où l'on vient et où l'on veut aller"! Ainsi, 1963 me fait penser à Robert Schuman qui nous a quittés depuis trente ans.

C'est en janvier 1953 qu'il avait dû abandonner le Quai d'Orsay où il était entré en juin 1948. Il n'est peut-être pas inutile de se souvenir de ces jalons de notre histoire européenne contemporaine car, au passage, nous pourrions sans doute recadrer les enjeux et apprécier l'actualité du message des pères fondateurs. Mais reprenons les choses dans l'ordre chronologique...

Deux ans plus tard, la guerre éclatera

La mobilisation ne va pas faire du juriste un officier allemand avec un "casque à pointe", comme cela fut odieusement colporté par les communistes français dans les polémiques de 1947 et 1954. Il se trouve que réformé pour des raisons de santé, Robert Schuman fut affecté à l'intendance, très exactement "attaché aux écritures" du service des affaires communales et sociales.

En novembre 1918, l'Alsace-Lorraine fête son retour à la France et Robert Schuman entre au Parlement comme député de la Moselle. En 1939, une nouvelle guerre éclate et, après la démission du cabinet Daladier, Paul Reynaud constitue le nouveau Gouvernement en mars 1940. Robert Schuman, nommé sous-secrétaire d'Etat pour les Réfugiés, se voit confier une tâche difficile. Avec l'offensive hitlérienne de mai 1940, le flot de réfugiés sur les routes complique encore les choses et lorsque Paul Reynaud remanie son gouvernement, le 7 juin, on ne vit guère de candidats au poste de responsable des Réfugiés. Robert Schuman resta donc sous-secrétaire d'Etat et, compte tenu des circonstances, un sous-secrétaire d'Etat à la guerre fut nommé: le Général de Gaulle, promu à cette occasion, et retiré du front où il se battait superbement à la tête de ses blindés. Ainsi, Robert Schuman et Charles de Gaulle commencent leur "carrière ministérielle" dans les plus mauvaises conditions... On connaît la suite. Le Général de Gaulle partit pour

- ○ ○ Ces aides s'adresseront à toutes les entreprises autres que celles de moins de 50 personnes. Des aides spécifiques seront réservées aux PME qui occupent au maximum 250 personnes et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 20 millions d'ECU (800 millions de BEF) et dont au minimum 25% du capital est détenu par une ou plusieurs grandes entreprises.

SOCIETE

Les Européens tous unis par... la télévision

Les Européens sont des fanatiques de la télévision. L'Européen moyen passe 3 heures et cinq minutes par jour à regarder

Robert Schuman est né à Luxembourg, le 29 juin 1886, dans des conditions qu'il faut brièvement rappeler. Sa mère était Luxembourgeoise et avait épousé un Lorrain, devenu Allemand en vertu du Traité de Francfort, en mai 1870, puisqu'il comportait l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Ce père, né Français, ayant combattu dans l'armée française, s'était en quelque sorte soustrait à l'annexion, en allant s'établir dans le Grand-Duché, pays indépendant, à quelques kilomètres d'Evrange, son village natal. C'est ainsi que le jeune Robert Schuman fréquenta l'école primaire et fit ses études secondaires à Luxembourg avant de passer son "Abitur" à Metz, ce qui lui donnait accès à l'enseignement supérieur en Allemagne. Docteur en droit en 1910, il avait fait ses études aux Universités de Bonn, de Munich, de Berlin et de Strasbourg. Il ouvre un cabinet d'avocat à Metz en juin 1912.

Londres où il lança son "Appel du 18 juin". Robert Schuman, pour sa part, se considérant comme responsable de ses compatriotes lorrains, évacués et réfugiés, rentra avec eux en Moselle pour les aider. Le juriste estimait (malgré ses appréhensions justifiées) que, parlementaire français, il était intouchable, puisque la Convention d'Armistice ne comportait aucune clause d'annexion des trois départements (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin). Hélas, la réalité sur le terrain était bien différente et, lorsque Robert Schuman se rendit compte qu'il ne pouvait plus rien pour ses concitoyens, il décida de repartir en zone libre en France... Trop tard, le piège se refermait sur lui. Le 14 septembre, il fut arrêté par la Gestapo et mis au secret dans la prison de Metz. Ainsi, le futur Président du Conseil (1947) et futur Ministre des Affaires étrangères (1948-1952) fut, à ce moment, le premier parlementaire français à être incarcéré!

Janvier 1953

Il est temps de revenir à janvier 1953. Un nouveau gouvernement s'était formé et les subtils dosages des coalitions de la IV^e République avaient conduit le MRP à "lâcher" Robert Schuman. Ce fut Georges Bidault qui lui succéda au Quai d'Orsay. La suite devait montrer que la conduite de la politique européenne n'était plus exactement la même. Dans les "Mémoires" de Jean Monnet, on trouve relatée avec beaucoup de précision l'apostrophe célèbre de Georges Bidault, recevant des mains de P.H. Spaak le texte du projet de "Communauté politique européenne". "Salut aux chercheurs d'aventures...!", avait dit G. Bidault, Ministre du Conseil spécial des Ministres de la CECA, le 10 mars 1953. Ce qui, dans sa bouche, était une sorte d'adieu, commente J. Monnet. Et il souligne: "Quelque chose en effet avait changé... Notre diplomatie allait devenir à nouveau incertaine. Schuman avait de l'Allemagne une connaissance intime qui le portait aux approches franches. Bidault jetait sur elle des regards d'historien. L'un et l'autre avaient refusé la domination nazie, mais de cette expérience, ils n'avaient pas gardé les mêmes réflexes. Ceux de Bidault demeuraient crispés. S'il voulait l'Europe, il la voulait française, et sur ce point, il ne s'opposait pas foncièrement aux gaullistes. Je l'entendais dire... "Faire l'Europe, sans faire la France". La formule était irréprochable et j'y eusse souscrit si elle n'eut été dans son esprit le refus d'avancer dans la voie de la délégation de la souveraineté".

Mort de Staline

En mars 1953, mort de Staline. Quelques observateurs notaient alors que la "nouvelle étape européenne", que P.H. Spaak appelait de ses vœux, allait sans doute manquer d'élan, faute de pression extérieure. Est-ce que Robert Schuman, de passage à Strasbourg, le 21 janvier, en avait déjà l'intuition? Il s'inquiétait des retards pris par la ratification du Traité de la Communauté européenne de défense et, dans une interview qu'il m'avait accordée, j'avais noté ce propos très ferme: "Nous faisons l'Europe pour l'Europe, à cause de l'Europe et non pas contre...".

Déclaration Schuman

La "Déclaration Schuman" du 9 mai 1950, soigneusement préparée avec Jean Monnet et son équipe, illustre bien les finalités de la construction européenne; elle reposait sur un tryptique fondamental: réconciliation, solidarité, paix. Quelle actualité! A transposer évidemment en termes de 1992-1993, pour nous, et nos voisins européens. L'autre jour, un jeune étudiant me demandait: "Et que dirait, en décembre 1992, Robert Schuman?"

Ma réponse a été qu'il ne serait guère convenable de faire parler les disparus, même si on les a bien connus. Voici, en tout cas, ce que Robert Schuman écrivit, au cours de l'été 1963, peu avant sa mort le 4 septembre, dans l'avant-propos de son livre "Pour l'Europe": "*Les dures leçons de l'histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe - même si elles heurtent les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes - de nous y tenir fermement et de persévérer*".

Beau programme pour 1993! □

Paul Collowald

Lauréat du prix "La médaille d'or - Robert Schuman" décerné par le Parlement européen, Ancien correspondant du "Monde" à Strasbourg, Ancien Directeur de l'Information à la Commission, Directeur Général honoraire de l'Information et des Relations publiques au Parlement européen.

○ ○ ○ der le petit écran, d'après une étude effectuée fin 1991 par la société IP auprès de 10.000 personnes dans 20 pays du Vieux Continent - les Douze de la Communauté, plus l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse, ainsi que la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

D'après cette étude du mode de vie des Européens, dénommée "Euro Time Survey", dont les résultats ont été publiés début novembre, la télévision arrive loin en tête de toutes les activités de loisirs.

Pour ce qui est du temps passé devant le petit écran, les Britanniques battent tous les records, avec 4 heures et 13 minutes par jour ouvrable; ils devancent les Portugais - 3 heures 3/4, les Allemands de l'Est, les Espagnols et les Français - près de 3 heures 40.

Les Allemands de l'Ouest, les Italiens et les Grecs suivent de peu avec environ 3 heures et demie. Les plus modérés en la matière sont les Tchécoslovaques - 2 heures 20, les Luxembourgeois - un peu plus de 2 heures et demie, et les Finlandais - moins de 2 heures 40.

COSMETIQUES

Vers une interdiction européenne de l'expérimentation animale L'expérimentation animale pour tester les cosmétiques sera interdite pour certains produits à partir de janvier 1998.

Chaque année, entre 2 et 12 millions d'animaux sont utilisés dans la Communauté par les laboratoires pour tester des produits cosmétiques.

La Commission européenne, qui étudie ce dossier délicat depuis des années, a proposé aux Douze une "loi européenne" qui interdirait l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques à partir du 1er janvier 1998. Cette

○ ○ ○



par Colette Flesch,

Directeur général de
l'audiovisuel, de l'informa-
tion, de la communication
et de la culture de
la Commission européenne.



D' "Objectif 92" à "L'Europe sans frontières"

Depuis cinq ans, "Objectif 92" informe les milieux économiques, et en particulier les petites et moyennes entreprises, sur les buts et les effets pratiques du grand marché européen en voie de constitution.

Un grand marché pour toutes les entreprises

Les petites et moyennes entreprises constituent des éléments particulièrement importants du tissu économique européen. Réserver les avantages du marché unique aux seules grandes entreprises - nationales ou multinationales - serait une erreur. Les petites et moyennes entreprises trouveront dorénavant au-delà des frontières nationales une partie de leur clientèle ainsi que de nombreuses possibilités de coopération. Sans elles, l'Europe sans frontières serait, faut-il le dire, artificielle et incomplète.

Cinq années d'informations

Pour mieux informer les petites et moyennes entreprises, Objectif 92 a multiplié durant cinq ans ses éditoriaux, ses articles de background, ses statistiques commentées et ses nouvelles sur la préparation et la naissance du marché unique.

Nos colonnes ont permis aux membres de la Commission et à d'autres personnalités de tracer les grandes lignes de l'action communautaire dans une série de domaines liés à la constitution du grand marché.

Les textes de background et les "Chiffres clés" ont fourni l'occasion de présenter des synthèses sur des dossiers importants, qu'il s'agisse de l'impact du traité de Maastricht, des problèmes de douane ou de fiscalité, de l'importance croissante des services dans l'économie européenne ou de nombreux autres thèmes.

Enfin, dans les articles volontairement brefs qui composent le reste de la publication, nous avons tenté de faire le point, mois après mois, de tout ce qui bougeait dans la Communauté pour préparer le grand marché: initiatives communautaires, nationales, régionales ou professionnelles, décisions des instances européennes, actions menées en faveur des PME.

Un effort à poursuivre

La quasi-totalité des décisions communautaires préparatoires à l'avènement du grand marché ont désormais été prises. "Objectif 92" n'en a pas pour autant terminé sa mission. Le marché unique doit désormais fonctionner. Il incombe maintenant à chacun des Douze de mettre en application les décisions prises au niveau de la Communauté. Ce n'est pas aux responsables économiques que j'apprendrai qu'entre règlement et réalité, il y a des actions à entreprendre, des liens à établir, voire des fossés à combler.

Surtout, il reste aux Européens, et en particulier aux entreprises, à répondre au défi et à saisir ces occasions nouvelles. Ce ne sont ni les directives ni les règlements qui feront le grand marché. Celui-ci ne deviendra une réalité vivante que s'il est pris en charge et mis en oeuvre jour après jour par les opérateurs économiques. C'est dire qu'il reste de la matière pour notre lettre d'information, même si, en 1993, nous ne paraîtrons plus sous le titre "Objectif 92". Notre but restant inchangé, nous croyons l'exprimer le plus fidèlement en plaçant cette publication sous la nouvelle enseigne de "L'Europe sans frontières".

A l'aube d'une année nouvelle, c'est au nom de cette Europe-là que je voudrais adresser à tous nos lecteurs un message de travail, de prospérité et d'espoir. □

décisions

Ouverture des marchés financiers

Dans le grand marché européen, on pourra bientôt s'adresser à un courtier ou à un organisme de n'importe quel pays de la Communauté pour acheter ou vendre des titres et des valeurs boursières sur n'importe quel marché financier dans l'Europe des Douze. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 23 novembre 1992 sur une directive ("loi européenne") qui permettra à des professionnels d'un pays de la Communauté de placer des titres dans tous les Etats membres; ils devront remplir une condition: avoir reçu l'autorisation d'exercer cette activité dans leur Etat d'origine. La directive, qui doit encore passer devant le Parlement européen avant son adoption définitive, harmonise justement les critères de ce genre d'autorisation. Les sociétés d'investissement auront ainsi accès à tous les marchés de la Communauté, même les marchés réglementés, à condition qu'elles en respectent les règles. Enfin la directive établit les principes généraux que les sociétés d'investissement devront observer dans leurs rapports avec leurs clients investisseurs. □

Les auteurs maîtres de leurs oeuvres

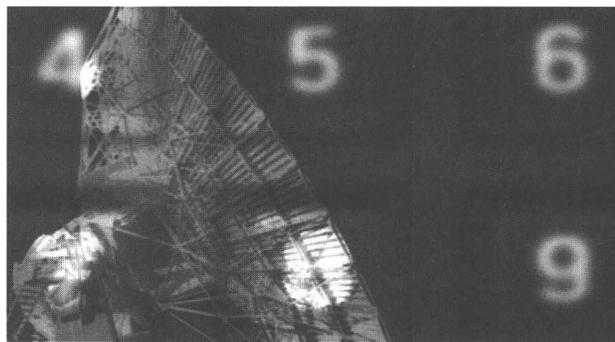
Les auteurs, compositeurs, interprètes et producteurs –de disques ou de films– restent maîtres de leurs oeuvres: une directive ("loi européenne") adoptée définitivement par les ministres des Douze le 19 novembre 1992 leur donne le droit exclusif d'en autoriser ou d'en interdire la location et le prêt dans toute la Communauté européenne. Cette mesure doit permettre de mieux lutter contre la piraterie, surtout dans le domaine de l'audiovisuel. Par ailleurs, la directive rapproche les lois des Douze quant aux droits de reproduction, de distribution et de diffusion des oeuvres à la radio et à la télévision, tant pour les auteurs eux-mêmes que pour les chaînes de radio et de télévision. □

Aéroports mieux partagés

Pour que l'ouverture à la concurrence des transports aériens dans le grand marché ne bute pas sur l'encombrement des aéroports, les ministres des Douze ont approuvé le 8 décembre 1992 un règlement ("loi européenne") destiné à garantir un partage équitable des créneaux horaires entre compagnies. Le 1er janvier 1993 sont entrées en vigueur un ensemble de règles européennes qui ouvrent en principe aux transporteurs de la Communauté les lignes aériennes reliant entre eux les pays membres. Mais divers aéroports de la Communauté - et non des moindres - sont encombrés, ce qui ne facilite pas l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes. Le nouveau règlement européen, dont on attend encore l'adoption définitive, pose donc le principe qu'une compagnie utilisant un créneau horaire durant moins de 80% du temps le perd; les nouveaux arrivants pourront disposer de la moitié des créneaux ainsi libérés. Le règlement définit le "nouvel arrivant" comme une compagnie ayant moins de quatre créneaux horaires dans un aéroport et souhaitant un créneau sur une ligne desservie par moins de trois compagnies. □

2 milliards d'ECU pour l'emploi

Durant l'année 1993, des régions de neuf pays membres de la Communauté européenne vont recevoir du budget communautaire un total de 2,12 milliards d'ECU (1 ECU = 40 FB) pour la lutte contre le chômage de longue durée et contre le sous-emploi des jeunes. Cette somme représente la contribution de la Communauté aux programmes nationaux pour l'emploi, approuvés par la Commission européenne le 12 novembre 1992. Les régions bénéficiaires sont celles qui ne reçoivent pas d'aides particulières au titre de régions "en retard de développement": la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, le Danemark, le Centre, l'Est et le Nord de l'Espagne, la France continentale, l'Italie du Nord et du Centre, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Ces aides servent surtout à financer des actions de formation professionnelle. Pour 1993, les priorités retenues mettent l'accent sur les personnes au chômage depuis deux ans et plus et sur les victimes du marché sans frontières, notamment les agents et commissionnaires en douane et leurs employés. □



Les juges contre les monopoles de télécom

La directive ("loi européenne") adoptée en 1990 par la Commission européenne pour interdire les monopoles nationaux sur les services de télécommunication va rester en vigueur pour l'essentiel. Le 17 novembre 1992, la Cour de Justice de la Communauté européenne a donné tort aux gouvernements belge, espagnol, français et italien qui voyaient dans la directive un abus de pouvoir de la part de la Commission. Les juges européens ont estimé que la Commission avait le droit de réclamer par une directive la suppression des droits exclusifs accordés par les Etats pour la fourniture de services de télécommunication autres que le téléphone classique. En revanche, les juges ont estimé que les "droits spéciaux" ne devaient pas être affectés, car la directive ne les définit pas précisément; de même la Cour rejette le droit pour les utilisateurs de résilier les contrats conclus portant sur des fournitures de télécoms soumises à des droits exclusifs. Sur ces deux points, les juges ont annulé la directive. La Cour européenne avait déjà réagi de la même façon vis-à-vis de la directive de la Commission de 1988 sur les équipements terminaux de télécoms. □



Santé et sécurité

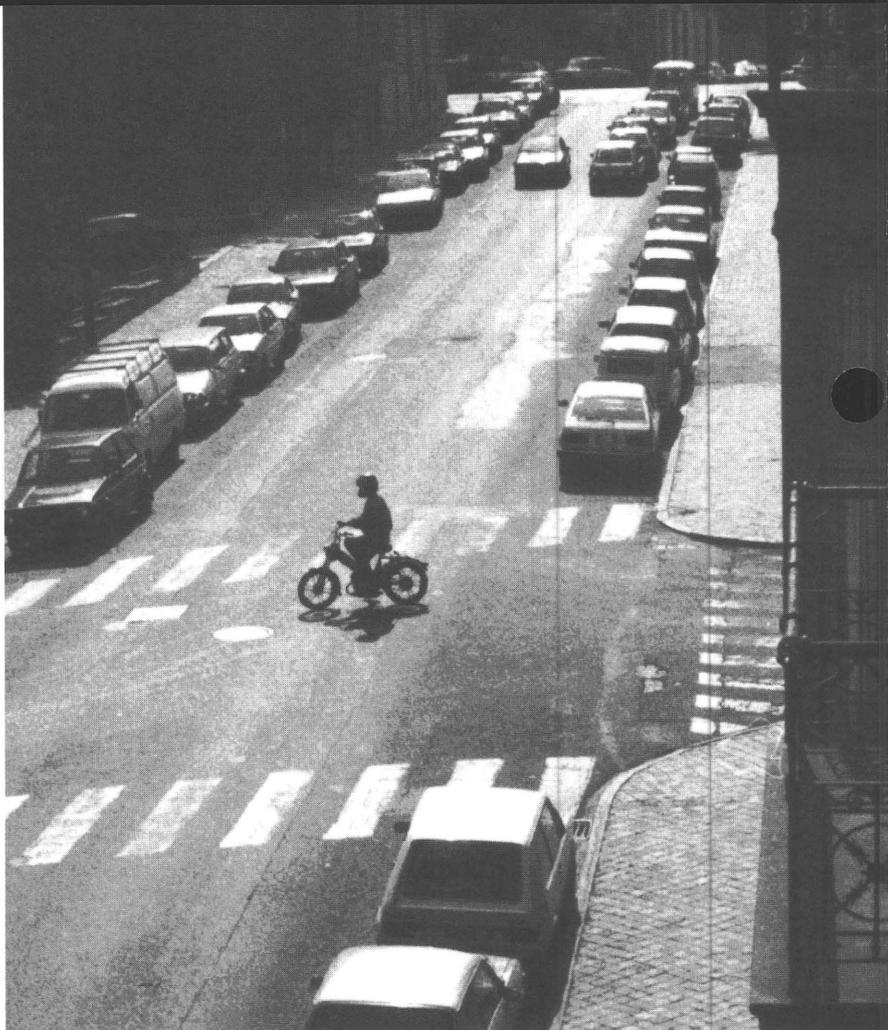
Les ministres des Douze ont adopté définitivement, le 3 décembre 1992, la directive sur la santé et la sécurité des travailleurs dans les mines et les carrières. □

En l'absence de contrôles aux frontières, d'autres types de contrôles sont nécessaires dans la Communauté européenne: pour les animaux destinés au commerce, ce sont l'identification par le marquage et l'inscription sur un registre permettant de remonter jusqu'à l'exploitation d'origine. Ce système a été adopté par les ministres des Douze le 27 novembre 1992 dans une directive destinée à contrôler les échanges d'animaux entre pays membres du point de vue de la santé. □

initiatives

La Commission et les Douze

La Commission européenne et les douze États membres de la Communauté ont une responsabilité partagée dans le bon fonctionnement du grand marché. C'est ce qu'affirme la Commission le 2 décembre 1992 dans une première réponse au rapport sur le fonctionnement de ce marché présenté fin octobre 1992 par un groupe de personnalités indépendantes présidé par l'ancien commissaire européen Peter Sutherland. La Commission se déclare prête à assumer ses responsabilités. Elle annonce qu'elle publiera chaque année un rapport sur le marché intérieur. Mais elle estime aussi que les Douze doivent améliorer leurs administrations, notamment par l'informatisation et la formation des fonctionnaires. Les Douze doivent également mieux faire connaître au public les dispositions qu'ils prennent pour appliquer les "lois européennes". Il faut, d'autre part, que les tribunaux nationaux assurent l'application concrète de ces "lois". Par ailleurs, sur le terrain, la Commission a déjà mis en place une "cellule de crise" avec les responsables compétents des Douze pour assurer le bon fonctionnement du grand marché dans les secteurs où n'existe aucune "loi européenne" – les contrefaçons, par exemple. □



Pour un marché unique de l'automobile

A la fin de l'année 1992, la Commission européenne a encore dû intervenir à plusieurs reprises pour faire cesser des pratiques aboutissant à cloisonner la Communauté en marchés nationaux dans le secteur automobile. C'est ce qu'a indiqué le vice-président de la Commission Sir Leon Brittan, le 24 novembre 1992, en citant plusieurs cas: celui de Citroën Belgique qui réservait des prix promotionnels à ses clients "nationaux"; celui d'Alfa Romeo Belgique-Luxembourg qui accordait des marges plus réduites à ses concessionnaires pour les ventes à des clients résidant dans d'autres pays de la Communauté; celui de concessionnaires qui refusaient d'appliquer la garantie du constructeur pour des voitures achetées dans un autre pays. Par ailleurs, pour répondre à ses demandes de mai 1992, la plupart des constructeurs ont fait savoir à Sir Leon Brittan qu'ils allaient dire par écrit à leurs concessionnaires qu'ils peuvent vendre librement à des clients de toute la Communauté européenne; en outre, la Commission et les constructeurs essaient de mettre au point un procédé simple permettant aux consommateurs de comparer les prix des voitures entre les divers pays de la Communauté.

A cet égard les différences apparaissent toujours très élevées pour un même modèle selon une étude réalisée début 1992 pour la Commission par le Bureau européen des unions des consommateurs (BEUC) et publiée le même 24 novembre 1992. Les écarts vont jusqu'à 40%. De plus, selon le BEUC, les procédures exigées pour l'achat d'une voiture dans un autre pays restent longues et coûteuses et les obstacles demeurent excessifs. □

Pas d'impôt européen pour les entreprises

Les Douze, comme la Commission européenne, refusent l'idée d'un taux minimum "européen" pour l'imposition des entreprises. Les orientations adoptées par leurs ministres de l'économie et des finances le 23 novembre 1992 précisent que "l'action de la Communauté quant aux impôts des entreprises devrait se limiter au minimum nécessaire au fonctionnement harmonieux du marché intérieur". Les ministres estiment qu'il faut éliminer la double imposition des sommes qui passent les frontières, tout en insistant pour que ces sommes soient imposées efficacement une seule fois. □

Plus de clarté

Désormais, la Commission présentera son programme de travail annuel en octobre, donc au moins deux mois avant le début de l'année en cause. Dans ce programme, elle sélectionnera des propositions importantes de "lois européennes", sur le contenu desquelles elle consultera le maximum de personnes et d'organisations. Voilà quelques-unes des mesures que la Commission a annoncées le 2 décembre 1992 pour mieux faire connaître son travail à l'extérieur, notamment auprès de ceux qui suivent les activités de la Communauté pour leurs besoins professionnels. En outre, la Commission aura recours, plus souvent que par le passé, à des documents de réflexion - "livres blancs" - pour préparer de nouvelles propositions. La Commission entend également accélérer le regroupement en un même texte de toutes les "lois européennes" ayant trait au même sujet. □

Mieux connaître les "lobbies"

Quelque 3.000 groupes de pression ou "lobbies" opèrent à Bruxelles avec l'aide d'environ 10.000 employés. Représentant des intérêts les plus divers, ils s'emploient à convaincre la Communauté européenne, le Conseil des ministres des Douze et le Parlement européen de la justesse de leurs vues. Le 2 décembre 1992, la Commission européenne a annoncé l'élaboration d'un annuaire de ces groupes et d'une base de données informatisées à réaliser en commun accord avec le Parlement européen. La Commission souhaite mieux connaître ces groupes pour mieux les associer à la préparation des "lois européennes" et pour les inciter à adopter des "codes de bonne conduite". □

vu de l'extérieur

Les Suisses disent "non" à l'Europe

Le 6 décembre 1992, le peuple suisse a dit "non" par référendum à l'Espace économique européen (EEE), un grand ensemble qui devait regrouper la Communauté européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE) - Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède et

Suisse. Le "non" a recueilli 50,3% des voix et une majorité dans 18 cantons sur 26. Le Traité sur l'espace économique européen, conclu entre la Communauté et les pays de l'AELE, avait déjà été ratifié par l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et... le Parlement suisse. Une conférence diplomatique réunissant les pays concernés devrait résoudre les problèmes posés par le "non" de la Suisse et permettre à l'EEE de fonctionner sans ce pays. Le 25 novembre 1992, le chef de la mission de Norvège auprès de la Communauté européenne, Eivinn Berg, a remis la demande d'adhésion de son pays à la Communauté. □

pme

TVA: charges allégées pour les PME

L'abolition des frontières fiscales le 1er janvier 1993 va introduire des changements profonds facilitant la vie des entreprises en général et des PME en particulier. Tous les documents douaniers et les contrôles des marchandises aux frontières intérieures de la Communauté seront supprimés. Les contrôles fiscaux des échanges entre pays membres seront effectués après coup au moyen des documents commerciaux usuels, comme les factures et les déclarations TVA trimestrielles, qui devront être tenus à la disposition des administrations fiscales nationales.

Pour les PME, les "lois européennes" prévoient une suppression du listing - état récapitulatif - pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 70.000 ECU, et la possibilité pour chaque pays de permettre aux entreprises de moins de 200.000 ECU de chiffre d'affaires annuel d'établir un listing moins fréquemment que tous les trois mois. L'abolition des frontières fiscales représentera pour les entreprises une économie. En effet, avec les contrôles aux frontières disparaîtront chaque année quelque 50 à 60 millions de "documents administratifs uniques". Cet allègement des charges administratives permettra aux entreprises d'économiser les 70 ECU en moyenne que coûte chaque livraison vers un autre pays de la Communauté. □

BC-NET:

le réseau s'étend à la Hongrie

Après la Pologne et la Tchécoslovaquie, la Hongrie fait partie depuis le 25 novembre 1992 du réseau BC-NET (Business Cooperation Network - Réseau de coopération entre entreprises). Trois organismes hongrois - HIT Investcenter Tradeinform, Hungarian Chamber of Commerce, Commercial and Credit Bank Ltd - participent désormais au réseau de 600 conseillers d'entreprises et autres intermédiaires, qui couvre la Communauté européenne, les pays de l'Association européenne de Libre-Echange et de nombreux autres pays. Actuellement, à l'extérieur de la Communauté européenne, le BC-NET est présent dans 34 pays.

Par rapport au Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE), directement accessible aux firmes souhaitant une coopération non confidentielle, le BC-NET se distingue par deux caractéristiques essentielles: le passage obligatoire par un conseiller d'entreprise et le caractère confidentiel du système. En effet, l'identité d'une firme n'est connue que de son conseiller et celui-ci ne la révèle que lorsqu'il l'estime opportun pour son client et avec l'accord de celui-ci.

Depuis son lancement en 1988, le BC-NET a traité plus de 65.000 demandes de coopération (financière, technique ou commerciale) émanant de tous les secteurs d'activité de l'industrie et des services. □





Le Grand Marché est là

o o o proposition de directive vient de faire l'objet d'un accord entre les Etats membres, moyennant quelques changements.

L'expérimentation animale pour les cosmétiques sera interdite à partir du 1^{er} janvier 1998; mais dans les cas où il n'existerait pas de méthodes de rechange, la Commission s'engage à présenter, avant le 1^{er} janvier 1997, des propositions pour reporter cette date-butoir d'au moins deux ans.

SUBSIDIARITE

Nouveau code de conduite pour construire l'Europe.

La Commission propose d'ajouter trois critères qui permettront de juger de l'opportunité d'une action au niveau communautaire:

- le test d'efficacité comparative: est-ce que les moyens dont dispose la Communauté pour atteindre les objectifs en question sont meilleurs que ceux des Etats membres?

- le test de la valeur ajoutée: est-ce qu'une action communautaire permet d'éviter les problèmes - problèmes trans-frontaliers ou de concur-

o o o

Quelques conséquences pratiques pour le citoyen

De 1993, le citoyen européen retiendra d'une Communauté européenne sans frontières son aspect le plus tangible: la libre circulation.

Pouvoir étudier, travailler, séjourner dans onze autres pays que le sien sont des droits que nos parents et grands-parents n'ont pas connus.

Qu'il soit travailleur ou chômeur, adolescent, adulte ou personne âgée, chef d'entreprise, étudiant, sportif ou touriste, le citoyen communautaire profitera des nombreuses facilités mises en place par les institutions européennes au cours de ces dernières années. Parmi elles, nous en avons sélectionné quelques-unes.

Consommation

Depuis le 1^{er} janvier 1993, tout citoyen belge peut librement importer d'un autre Etat membre tous les biens qu'il destine à sa consommation privée et à condition d'y avoir payé la TVA. Ainsi, il pourra acheter en Allemagne du matériel de haute fidélité moins cher qu'en Belgique et l'importer librement sans devoir payer des accises et TVA à la frontière.

Une exception à ce principe existe pour les voitures neuves ou celles qui ont moins de 3 mois ou qui ont roulé moins de 3.000 kilomètres. La TVA sur ces voitures devra être payée dans le pays d'importation.

Cette liberté d'achat est toutefois limitée au niveau quantitatif pour certains biens. C'est le cas pour le tabac et les cigarettes. A titre d'exemple, on pourra acheter 90 litres de vin à l'étranger. Au-delà de 90 litres, il sera présumé que les quantités achetées et importées ne le sont pas à des fins privées. L'intéressé pourra néanmoins justifier que les 110 litres de bourgogne achetés à Beaune sont destinés au mariage de sa fille, c'est-à-dire à des fins privées. Des règles similaires s'appliquent pour les cigarettes, cigares, cigarillos, tabac, bières. ⁽¹⁾

Circulation

Le Grand Marché concerne également la libre circulation des personnes dans la Communauté. Tout citoyen européen peut dorénavant librement résider et travailler dans un autre Etat membre. Cette règle vaut tant pour les employés que pour les



Le grand marché est là.

Mais son achèvement total nécessitera encore le franchissement de quelques obstacles - © EG-magazin

indépendants. Ils devront pouvoir bénéficier des mêmes avantages sociaux, du même régime fiscal que les nationaux.

Néanmoins, d'importants problèmes subsistent pour le contrôle aux frontières intérieures de la Communauté. Au 1^{er} juillet 93, les contrôles des personnes seront supprimés dans la Communauté, à l'exception de la Grande-Bretagne, l'Irlande et du Danemark. Ces règles permettront, ainsi, à un citoyen non européen, mais résidant en Europe, de voyager librement dans les 9 Etats membres qui ont signé les accords de Schengen.

Au niveau des 12 Etats membres de la Communauté, des problèmes politiques se posent, empêchant de réaliser la libre circulation des personnes sur tout le territoire des Douze.

Chômeurs

Les chômeurs pourront également librement circuler dans les Etats membres afin de chercher du travail dans un Etat membre. Dans cette perspective, le chômeur pourra bénéficier pendant une période de 3 mois d'allocations de chômage à charge du dernier Etat où il a été employé.

A titre d'exemple, un citoyen belge au chômage peut aller chercher du travail en Espagne et bénéficiera d'allocations de chômage pendant 3 mois à charge de la Belgique.

Le travailleur qui décide de s'établir dans un autre Etat membre avec ses enfants a droit pour ceux-ci aux allocations familiales à charge de l'Etat d'accueil et, ce dans les mêmes conditions que pour les ressortissants nationaux de l'Etat d'accueil.

Pensionnés

Quant aux pensionnés qui rêvent de voir le soleil toute l'année, ils peuvent s'installer où bon leur semble. Leur pension restera à charge de l'Etat où ils ont travaillé. Donc, un pensionné ayant travaillé toute sa vie en Belgique peut s'installer en Italie et sa pension restera à charge de l'Etat belge.

Etudiants

Tout étudiant qui prouve avoir des moyens de subsistance peut aller étudier dans un Etat membre. De plus, la Commission des Communautés européennes gère divers programmes pour favoriser la circulation des étudiants: Erasmus, Petra, Comett, Lingua et autres. La Commission des C.E. accorde un soutien financier dans ce cadre.

De telles possibilités existent également pour les enseignants.

Diplômes

L'équivalence des diplômes n'est pas encore totalement réalisée dans la Communauté. Pour les diplômes universitaires, une directive ⁽²⁾ prévoit l'accès aux professions qui requièrent un diplôme universitaire, pour tous les citoyens européens titulaires d'un tel diplôme. Cette directive devait être transposée pour le 4 janvier 1991. Pour les diplômes non-universitaires, les Etats membres ont jusqu'au 18 juin 1994 pour atteindre le même but que celui fixé ci-dessus. ⁽³⁾ □

(1) JOCE, L 76/1 du 23 mars 1992 - (2) JOCE, L 19 du 24 janvier 1989 - (3) JOCE, L 209 du 24 juillet 1992.

○ ○ ○ rence par exemple— qui pourraient se poser si l'action était menée au plan national?
- le test de proportionnalité: si une action au niveau européen est nécessaire, quelle doit être son intensité et sa nature?
L'idée générale est d'utiliser davantage la carotte que le bâton: le recours au règlement—qui vaut ordre— devrait rester l'exception, affirme la Commission.

Les recommandations, incitations financières, directives-cadre et autres instruments de persuasion devraient former l'armature de l'action communautaire. Toutes les recettes destinées à mettre en oeuvre l'outil "subsidiarité" devraient être contenues dans un code de conduite commun aux trois institutions de la Communauté: la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement européen.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Une nécessité

De nombreux dirigeants d'entreprises de la Communauté se plaignent du manque de qualification de la main-d'oeuvre.

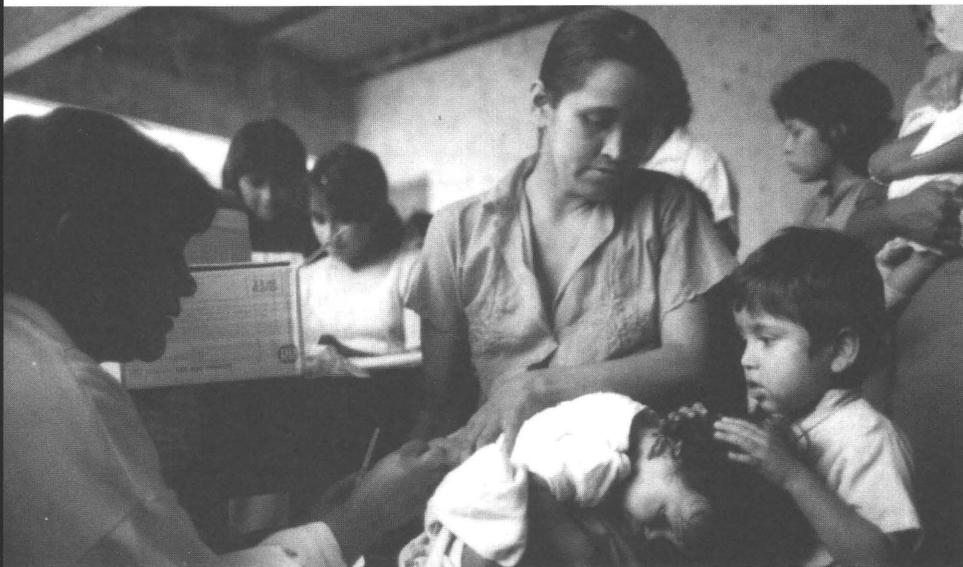
A la base, il y a bien sûr un problème de formation scolaire des jeunes, mais aussi un manque de qualification des gens qui sont déjà sur le marché du travail.

Ce manque de qualification laisse au chômage toute une frange de la population qui, moyennant une formation professionnelle, pourrait facilement se réinsérer sur le marché du travail.

La Commission européenne a donc présenté une recommandation où elle invite les Etats membres à garantir aux travailleurs l'accès à une formation professionnelle tout au long de leur vie active. Cette formation devrait conduire à des qualifications reconnues et se faire ○ ○ ○

SECOURS d'urgence

Vaison-la Romaine, France, septembre 1992. Amsterdam, Pays-Bas, octobre 1992. Turquie, mars 1992. Somalie, mars 1992. Egypte, octobre 1992, etc. Un point commun: la Commission des Communautés européennes a fourni des secours d'urgence aux populations directement victimes de ces catastrophes. Et si on s'est presque habitué à voir le drapeau européen sur les camions ou avions qui acheminent l'aide d'urgence dans le tiers monde, on ignore très souvent que la Commission intervient aussi pour des secours d'urgence au sein même de la Communauté.



o o o au moyen de méthodes modernes d'autoformation, comme l'enseignement à distance.

La Commission précise que cette formation ne doit pas seulement s'adresser à une certaine "élite". Bien au contraire, les Douze devraient encourager en particulier la formation des "plus faibles", c'est-à-dire des travailleurs sans qualification, des chômeurs de longue durée et de moins de 25 ans, des femmes et des handicapés.

La Commission estime également que tous les travailleurs devraient pouvoir bénéficier d'une évaluation individuelle de leurs compétences et de leurs besoins de formation. □

Quels moyens ?

Il faut bien distinguer l'aide d'urgence de l'aide alimentaire dite structurelle, toutes deux regroupées par la Commission sous le vocable "aide humanitaire". L'aide alimentaire structurelle est distribuée par la Communauté dans les pays où le déficit de la production alimentaire est chronique ou quasi permanent. C'est une forme de coopération au développement assez complexe, programmée des mois ou des années à l'avance et qui ne ressort pas directement de l'aide d'urgence. L'aide d'urgence proprement dite peut prendre la forme d'une aide financière, d'une aide en produits de première nécessité (tentes, médicaments...) ou de produits alimentaires pour consommation immédiate. Selon la région d'intervention et les populations secourues, l'origine des fonds utilisés pour financer ces aides sera différente.

Quels montants ?

Entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 1992, 65 millions d'ECU ont été affectés à des aides d'urgence dans des pays de la Convention de Lomé, pour 28 interventions différentes: Somalie (à six reprises), Erythrée, Ethiopie (trois fois), Haïti, Samoa, Angola (quatre fois), Kenya (trois fois), Mauritanie, Soudan (deux fois), Rwanda (deux fois), Malawi, Mozambique, Zimbabwe, Libéria.

Pour cette même période, 151,950 Mécus ont servi à financer 31 interventions dans des pays hors-ACP: 7 dans les républiques de l'ex-URSS, 3 dans l'ex-Yougoslavie, 2 en Albanie, 12 en Asie (dont 500.000 ECU pour le tremblement de terre en Turquie en mars), 1 en Afrique (tremblement de terre en Egypte en octobre), 6 en Amérique Latine.

Les budgets du programme PHARE ont en outre permis de distribuer des aides d'urgence dans l'ex-Yougoslavie pour un montant de 69 Mécus auxquels se sont ajoutés 72,5 Mécus en provenance du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole).

Depuis 1977, la Commission dispose de fonds destinés en priorité à des secours de première urgence à l'intérieur de la Communauté, pour fournir des moyens d'existence à des personnes sinistrées, pour financer des travaux urgents relatifs à la protection de la vie de ces personnes. Cette forme d'aide d'urgence symbolise la solidarité européenne et ne peut ni ne veut remplacer les divers mécanismes nationaux des Etats membres prévus pour leurs propres populations victimes de catastrophes.

ECHO

L'année 1992 aura vu la naissance d'ECHO, le nouvel Office européen d'aide humanitaire d'urgence, dont l'objectif est d'assurer une plus grande cohésion interne aux actions humanitaires de la Commission. □

au jour le jour

Messieurs,

Je me permets de formuler quelques remarques à propos d'EURinfo. Si je comprends la place importante réservée aux articles concernant les études des jeunes, je souhaiterais plus d'informations sur le travail et les décisions du Parlement européen. Bien que je n'appartienne plus à la catégorie jeune et que je ne sois plus politiquement engagé.

D'autre part, les personnes de ma génération qui partagent mon expérience pensent qu'avant de permettre de nouvelles adhésions, l'Europe devrait approfondir son processus d'intégration. Les prises de décision ne sont déjà pas faciles actuellement et avec de nouveaux Etats membres le seront encore moins.

Je pense également que l'Europe pourrait s'engager davantage dans un processus de "monétarisation" de l'ECU.

Friedrich Knüpfer
Schoten

3 novembre - USA

Bill Clinton (démocrate) est élu quarante-septième président des Etats-Unis.

8 novembre - ALLEMAGNE

Première grande manifestation contre le racisme, à Berlin, avec la participation de 300.000 personnes.

18 novembre - SIDERURGIE

La Commission étudie un plan d'urgence pour la sidérurgie européenne pour accompagner les 50.000 suppressions d'emplois prévues dans ce secteur pour les prochaines années.

19 novembre - ADHESION

Le Parlement norvégien approuve, par 104 voix contre 55, la décision du gouvernement de présenter une demande d'adhésion à la Communauté européenne.

21 novembre - SME

Réaménagement au sein du Système monétaire européen (SME): la peseta espagnole et l'escudo portugais sont dévalués de 6%.

1er décembre - GATT

En France et en Belgique, manifestations de masse d'agriculteurs contre l'accord agricole CEE-USA.

3 décembre - TRANSPORTS

Publication du Livre blanc sur "le développement futur de la politique européenne commune des transports".

7 décembre - GATT

La France demande une renégociation de l'ensemble des sujets du GATT.

9 décembre - SOMALIE

Les premiers éléments du corps expéditionnaire de l'opération "Rendre l'espoir" débarquent à Mogadiscio dans le cadre de l'opération militaire internationale d'urgence approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

11-12 décembre - EDIMBOURG

Important Sommet européen: résultats acquis sur le financement de la CEE, le siège des institutions, les perspectives de ratification de Maastricht par le Danemark, les futures adhésions, le Fonds de cohésion destiné aux pays les moins avancés de la Communauté, l'initiative européenne de croissance.

22 décembre - BRUXELLES

Présentation de la nouvelle Commission européenne présidée par Jacques Delors.

1er janvier - 1993

"Une certaine pudeur" face à la situation dans l'ex-Yougoslavie et à la crise économique mondiale "nous retient de fêter, comme il se doit" l'avènement du marché unique, entrant en vigueur le 1er janvier déclare Jacques Delors.

3 janvier - SME

M. John Major, premier ministre britannique, exclut un retour de la livre sterling au sein du Système monétaire européen (SME) en 93.

6 janvier - BRUXELLES

Entrée en fonction de la nouvelle Commission des Communautés européennes.

21 janvier - BRUXELLES

FOREST NATIONAL
Lancement officiel de l'Année européenne du troisième âge et de la solidarité entre les générations. □

publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 73, rue Archimède, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

EUROSTAT

Des chiffres pour se reconnaître. Portrait statistique de la Belgique dans l'espace Economique Européen

31 pages

DOSSIER DE L'EUROPE

La politique audiovisuelle de la Communauté européenne

6/1992, 11 pages

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

La Communauté européenne compte cinq institutions:

- le Conseil des Ministres, principale institution de décision et qui réunit les ministres des 12 pays membres selon la matière inscrite à l'ordre du jour (agriculture, transports, etc.);
- le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979 et organe d'expression démocratique et de contrôle politique de la Communauté;
- la Commission des Communautés européennes;
- la Cour de Justice;
- la Cour des Comptes, reconnue comme cinquième institution officielle par le Traité de Maastricht.

La Commission est sans doute la plus connue. La Commission est aussi personnalisée aux yeux du public

par ses 17 membres appelés commissaires.

Ils sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres. La France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne ont deux commissaires chacun, les autres pays ont un commissaire chacun.

Avec le Traité de Maastricht, la procédure de désignation des commissaires européens va changer, principalement dans le sens d'un contrôle démocratique par le Parlement européen. Dorénavant, du moins après la ratification du Traité par tous les Etats membres, les gouvernements se mettront d'accord pour désigner le Président de la Commission et cette désignation sera soumise à l'avis du Parlement européen. Ensuite, les mêmes gouvernements et le nouveau Président désigne-

ront ensemble les autres commissaires. La composition de cette équipe sera soumise cette fois à l'approbation du Parlement européen. Cette double intervention du Parlement européen dans la désignation des commissaires correspond à une double investiture démocratique et rencontre le reproche souvent adressé à la Commission, à savoir le fait d'être dirigée par des commissaires désignés par des gouvernements sans contrôle des pouvoirs législatifs nationaux ou communautaires. Les commissaires pourront alors être nommés pour cinq ans par les gouvernements des Etats membres. Avant l'application du Traité de Maastricht, la durée du mandat est de quatre ans, durée maintenue pour la nouvelle équipe de commissaires qui entre en fonction le 1er janvier 1993. Par la suite,

o o o

1993:

Année européenne des personnes âgées et de la solidarité

Le 5 janvier dernier, le Bureau en Belgique organisait à Bruxelles la conférence de presse présentant "L'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations".

L'objectif de cette Année est de réunir jeunes et moins jeunes afin de les amener à célébrer ensemble les contributions positives que les personnes âgées apportent à nos sociétés.

Des festivals, des expositions et des événements médiatiques se dérouleront dans toute l'Europe tandis que des projets de recherche et des séminaires tenteront d'expliquer comment l'Europe peut se préparer au défi que représente une population vieillissante.

Durant cette année 1993, la Commission européenne agira comme organe de coordination permettant aux Etats membres,



aux organisations intéressées et aux réseaux associatifs de prendre en charge les problèmes de façon pratique et appropriée.

Pour toute information complémentaire

Agnes Parent
Année européenne 1993
Bureau C-80 02/28
Rue de la Loi, 200
B-1049 BRUXELLES
Tél.: 02/299.04.96
Fax: 02/299.05.09

Sur la photo, on reconnaîtra de gauche à droite:

Mme M. De Galand, ministre de la Communauté française;

M. J. Maraitte, président de la Communauté germanophone;

Mme O. Quintin, Commission européenne - DGV;

M. J.F. van den Broeck, Commission européenne - Bureau en Belgique;

M. F. Willockx, ministre de l'Etat fédéral

Mme W. Demeester, ministre de la Communauté flamande.

le début de mandat des commissaires devrait coïncider avec les élections du Parlement européen, tous les cinq ans. Les prochaines élections auront lieu en juin 1994. Le Parlement européen gardera le droit déjà prévu par le Traité de Rome de "renverser" la Commission (ce qui n'a jamais eu lieu jusqu'à présent).

Compétences de la Commission

La Commission a principalement trois types de compétences. Tout d'abord, elle est la gardienne des Traités. Elle veille à l'application correcte des Traités et des décisions prises par les institutions.

A cet égard, elle peut inviter un Etat membre à se conformer aux règles communes. En dernier recours, la Commission peut assigner l'Etat membre devant la Cour de Justice.

Deuxième compétence, la Commission est l'organe d'exécution des Communautés européennes. Elle peut notamment contrôler certains aspects de l'activité d'entreprise en matière de concurrence.

Elle doit, sur base des Traités, prendre dans toute une série de domaines des mesures d'exécution principalement dans le cadre des politiques dites communes (politiques agricole, commerciale, d'environnement et autres).

Troisième compétence: la Commission a le monopole de l'initiative législative au niveau communautaire. Elle seule peut proposer au Conseil une mesure à adopter que le Conseil ne peut modifier qu'à l'unanimité.

Domaines d'intervention

Concrètement, la Commission englobe différentes Directions générales et quelques services particuliers, établis principalement à Bruxelles et à Luxem-

bourg. Le Conseil européen d'Edimbourg a décidé que le siège officiel de la Commission est à Bruxelles. Les intitulés des Directions générales donnent une idée des matières traitées par la Commission: *Relations extérieures*; Affaires économiques et financières; Marché intérieur et affaires industrielles; Concurrence; Emploi, relations industrielles et affaires sociales; Agriculture; Transports; Développement; Personnel et administration; Audiovisuel, information, communication, culture; Environnement, sécurité nucléaire et protection civile; Science, recherche et développement; Télécommunications, industries de l'information et innovation; Pêche; Institutions financières et droit des sociétés; Politiques régionales; Energie; Crédit et investissement; Budgets; Contrôle financier; Union douanière et fiscalité indirecte; Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale. □



Schuman

Nos frontières en Europe devront être de moins en moins une barrière dans l'échange des idées, des personnes et des biens. Le serment de la solidarité des nations l'emportera sur les nationalismes désormais dépassés. Ceux-ci ont eu le mérite de doter les Etats d'une tradition et d'une solide structure intérieure. Sur ces soubassements anciens, il faut édifier un étage nouveau: le supranational reposera sur des assises nationales. Il n'y aura ainsi aucun reniement d'un passé glorieux, mais un épanouissement nouveau des énergies nationales, par leur mise en commun au service de la communauté supranationale.

► Voulez-vous encore recevoir EURinfo?

Avez-vous reçu une carte-réponse concernant votre abonnement à EURinfo?

Ceci est en effet notre dernier rappel. Si vous n'avez pas encore renvoyé votre carte-réponse, ceci est le dernier numéro d'EURinfo que vous recevrez. Si vous n'avez encore répondu et si vous souhaitez continuer à recevoir notre bulletin d'information, il vous est encore possible de nous adresser le plus rapidement possible soit la carte-réponse, soit l'étiquette-adresse du dernier numéro reçu.

Faites-le maintenant!

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes.

73, rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél.: (02) 295 38 44

© CECA-CEE-CEEA -
Bruxelles-Luxembourg 1993

photos

- p. 1- 8: C E
- p. 10: Y. Lambert
- p. 11: I. Tomassini
- p. 12: J.-M. Vantourhoudt
- p. 14: T. Decat
- p. 16: C E

illustrations

- p. 8: Signé Lazer (F. Point)
- p. 13: EG-Magazin (P. Leger)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment nécessairement la position Commission - La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

design by Signé Lazer